



# Mairie de COURTONNE-LA-MEURDRAC



## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2025

Ouverture du conseil municipal à 20h05

### Etaient Présents :

BOISNARD Eric, Maire  
BRAEM Hubert, conseiller municipal  
ERNAULT Jean-Charles, adjoint au maire  
GATINET Thierry, conseiller municipal  
LEBORGNE Yannick, conseiller municipal  
LECREUX Dorothée, conseillère municipale  
LEROY Nathalie, conseillère municipale  
MAILLET Nadine, adjointe au maire  
MATAGNE Fanny, conseillère municipale,  
SANSON Didier, adjoint au maire,  
SIROT Claire, conseillère municipale,  
THEBAULT Nadine, conseillère municipale, (arrivée à 20h20)

Absents excusés : REBOUX Patricia, RUAUX Eric, PRIGENT Stéphanie.

Monsieur Didier Sanson est nommé secrétaire de séance.

**Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter 1 délibération concernant la garantie pour le prêt AFL ainsi que de revoir 2 délibérations du dernier conseil municipal du 7 mars concernant les demandes de subventions pour la réfection des voiries car les chiffres sont erronés.  
Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.**

**Point n° 1/ Approbation des comptes rendus du 7 mars 2025.**

**Point n° 2/Compte rendu des décisions et actions du maire**

-Comptage des véhicules empruntant la RD75a : de 6h à 20h des conseillers municipaux ont compté le nombre de véhicules (voitures, camions, tracteurs, vans ....) empruntant le départementale 75a dans les 2 sens de circulations venant du bourg ou venant de Courtonne les Deux Eglises. Bilan : 2115 véhicules circulent sur cette départementale.

-Travaux de la sécurisation du bourg : réflexions sur l'aménagement du bourg avec l'emplacement des plateaux ralentisseurs : sortie école, carrefour D75 et D75a, carrefour D75 et chemin des Bois de Lisieux (définir les pentes de rampants et hauteur, longueur maximale des plateaux).

Le carrefour du bas de la route de la Croix Rouge reste problématique avec la circulation des poids lourds. Prise en considération de la destruction de la maison au 1023 route de Courtonne mais pas de date connue à ce jour. Doit on interdire la circulation de certains véhicules ? Une réunion doit avoir lieu afin de revoir les différentes hypothèses.

Une réunion publique doit être fixée

1 arrêt minute sera crée pour les riverains dont les habitations sont situées au niveau de l'écluse.

L'aménagement de la place de l'église est proposé en Evergreen sur la partie stationnement, le reste sera en enrobé.

-Zac des Hauts de Glos : évolution probable à la hausse de la taxe foncière de l'entreprise Gougeon.

-SCOT et PLUI : définition et délimitations des zones urbaines, naturelles et agricoles. Revoir les zones de constructions dans le bourg et les bâtiments pouvant changer de destinations. La zone UE est à revoir et doit être moins étendue.

-Elections municipales 2026 : nouvelle règle du mode de scrutin aux élections municipales. Scrutin de liste paritaire pour les communes de moins de 1 000 habitants. Plus de panachage possible.

Les candidats pourront déposer des listes incomplètes (soit 13 candidats au lieu de 15), les adjoints au maire ne seront plus élus au scrutin uninominal mais au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et composé alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il est possible que le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint soit du même sexe.

Date à retenir :

08 mai : commémoration  
09 mai : soirée concert à l'Essoméric  
16 mai : conseil municipal  
18 mai : loto crottin Foire à tout APE  
14 juin : concert Do Ré Mi  
22 juin : foulées du Pays d'Auge  
27 juin : conseil municipal  
28 juin : kermesse école

**Point n°3/ Ecole communale Thierry Le Cordier**

Effectif à la rentrée de septembre 2025 : 65 élèves.

**Point n°4 DEL 07-2025-Compte financier unique 2024**

Le compte financier unique 2024, présenté par Monsieur Eric Boisnard, est arrêté comme suit, et a été adopté à l'unanimité (monsieur le maire s'étant retiré au moment du vote)

Section de fonctionnement :

Dépenses : 589 838.95€      Recettes : 837 744.02€      Résultat de l'exercice 2024 : 247 905.07€  
Résultat de 2023 : 293 161.43€      **Résultat de clôture 2024 : 541 066.50€**

Section investissement :

Dépenses : 916 844.42€      Recettes : 871 262.00€      Résultat de l'exercice 2024 : -45 582.42€  
Résultat de 2024 : -88 488.18€      Reste à réaliser 2023 : -69 234.00€  
**Résultat de clôture 2024 : -140 304.60€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats du compte financier unique de l'exercice 2024.

**Point n°5 : DEL08-2025-Vote de l'affectation du résultat de 2024**

Solde des RAR : -6 234.00€      Déficit en section d'investissement : - 140 304.60€

Besoin de financement de la section d'investissement : 140 304.60€ (Article 1068)

Report excédentaire en section de fonctionnement 002 : 400 761.90€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement ci-dessus

**Point n°6/ Détermination des subventions aux associations pour l'année 2025**

Rapporteur : Mme Maillet

Associations ayant fait une demande de subventions : Lire et faire Lire 50€, Coopérative scolaire (voyage annuel 2800€), Demain Autrement 300€, Do Ré Mi 500€, Fondation du Patrimoine 200€, Protection civile (Aide à Mayotte 500€), Fines raquettes 900€, Refuge animal Augeron 752.40€. APE (transport CALN 990€)

Les montants attribués sont inscrits dans le budget 2025.

**Point n°7 DEL 09-2025-OBJET : ECOLE CANTINE- Révision de la tarification sociale « Dispositif de la cantine à 1 euro » et Nouvelle grille tarifaire**

Le conseil municipal décide les tarifs suivants :

-Adopte les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2025-2026 applicable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 :

Quotient familial	Tarif du repas
≤ 1000	1€
≥ 1000 et ≤ 1200	3.79€
≥ 1200	3.95€
Tarif adulte	4.54€
Tarif stagiaire mineur	Gratuité

**Point n°8 DEL 10-2025- OBJET : ECOLE GARDERIE SCOLAIRE- 2025-2025**

Le conseil municipal décide les tarifs suivants :

-Décide de maintenir le tarif de la Garderie scolaire pour l'année 2025-2026 comme suit :

Tarif de la Garderie Scolaire : 0.33€ le quart d'heure.

**Point n°9 DEL 11-2025- OBJET : CIMETIERE - TARIFS des Concessions Terrain et Columbarium**

Le conseil municipal décide les tarifs suivants :

**DECIDE à compter du 01 mai 2025, la tarification des concessions comme suit :**

Concession terrain (Même tarifs pour les renouvellements)	Durée	Superficie	Montant
			30 ans
Concession Columbarium (Même tarif pour les renouvellements)	Durée	Nombre d'urne	Montant
			30 ans

## **Point n°10/ DEL 12-2025 OBJET : FINANCE-Demande de financement d'un prêt auprès de AFL (Agence France Locale)**

Pour permettre la réfection des voiries retenues, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 280 000€ auprès de l'AFL pour une durée de 20 ans.

### **Ceci exposé, et après en avoir délibéré**

Le Conseil Municipal

-Décide de contracter auprès de l'Agence France Local, la banque des collectivités un emprunt de 280 000€ (deux cent quatre-vingt mille euros).

#### Caractéristique de l'emprunt :

- Montant du contrat de prêt : 280 000 EUR (Deux cent quatre-vingt mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 30 avril 2025
- Durée Totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : Linéaire
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : 20 ans 3.65%
- Base de calcul : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

-Autorise monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

-Autorise monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

## **Point n°11/ DEL 13-2025- OBJET : FINANCE-Demande de financement d'un prêt relais auprès de AFL (Agence France Locale)**

Vu les investissements prévus, un prêt relais est nécessaire pour assurer le paiement des travaux de 2025. Monsieur le maire propose un prêt relais de 300 000€ auprès de l'AFL pour une durée de 3 ans.

### **Ceci exposé, et après en avoir délibéré**

Le Conseil Municipal

-Décide de contracter auprès de l'Agence France Local, la banque des collectivités un emprunt relais de 300 000€ (trois cent mille euros).

#### Caractéristique de l'emprunt :

- Montant du contrat de prêt : 300 000 EUR (trois cent Mille Euros)
- Date de déblocage des fonds : 30 avril 2025
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In Fine
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : 2.90%
- Base de calcul : Base Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

-Autorise monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

-Autorise monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

## **1<sup>er</sup> Point Ajouté en début de séance -DEL 14-2025- OBJET : FINANCE-Octroi de la garantie à certains créanciers de L'Agence France Locale pour l'année 2025**

### **Le Conseil Municipal**

*Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.*

- **Décide que la Garantie de la commune de Courtonne-la-Meurdrac est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :**
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Courtonne-la-Meurdrac est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Courtonne-la-Meurdrac pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la commune de Courtonne-la-Meurdrac s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par monsieur le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- **Autorise** monsieur le Maire pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Courtonne-la-Meurdrac, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- **Autorise** monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Point n°12 / DEL 15-2025- OBJET : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025**

**Le Conseil Municipal**

**-Décide de voter les taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation 2025 comme suit :**

	Taux votés en 2025	
Foncier bâti communale	22,84%	44.94%
Foncier bâti départemental	22.10%	
Foncier non bâti	35,06%	35.06%
Taxe d'Habitation	10,08%	10,08%

#### **Point n°13 / DEL 16-2025 OBJET : VOTE DU BUDGET 2025**

**Le Conseil Municipal**

Vu les débats d'orientations budgétaires entendus,

**- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 proposé par monsieur le maire, par nature et par chapitre, qui se présente comme suit :**

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 1 083 342.40€

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 1 827 152.60€

#### **Point n°14/ Compte rendu des dossiers d'urbanisme : RAS**

#### **Point n°15/ Compte rendu des dossiers CA Lisieux Normandie : RAS**

#### **Point n°16/ DEL 17-2025- OBJET : ADHESION à L'ASSOCIATION AMR14**

**Le Conseil Municipal**

-APPROUVE l'adhésion à l'association des Maires Ruraux du Calvados (AMR14),

-AUTORISE monsieur le maire à verser une première cotisation annuelle,

-DELEGUE à monsieur le maire le renouvellement de cette adhésion chaque année,

-AUTORISE monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion et son renouvellement.

#### **Point n°17/DEL 18-2025- OBJET CIMETIERE- Demande de Subvention (Aide aux Petites Communes Rurales) auprès du Conseil Départemental du Calvados pour l'année 2025, pour l'extension du cimetière communal**

Monsieur le Maire expose les devis pour les travaux d'extension du cimetière communal.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de l'APCR annuelle auprès du conseil Départemental du Calvados, dont le coût prévisionnel s'élève à 17 895.50€ HT

**Le Conseil Municipal**

-Sollicite une subvention APCR pour l'année 2025, pour des travaux d'extension du cimetière communal dont le coût estimatif est de 17 895,50 € HT,

-Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération

-Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-Inscrit cette dépense au budget principal 2025 en section d'investissement.

#### **Point n°18/DEL 19-2025- OBJET : Demande de subvention DETR / DSIL /FONDS VERT auprès de la Préfecture du Calvados pour l'isolation thermique des classes du haut de l'école communale.**

Les classes du haut de l'école doivent être entièrement isoler, Monsieur le Maire expose le cout total des travaux d'isolation thermique.

Ces travaux sont éligibles aux subventions accordées par l'Etat au titre de la dotation DETR et/ou DSIL et/ou FONDS VERT. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 47 934€ HT

**Le conseil municipal**

- Sollicite une subvention de l'Etat, la plus élevée possible pour l'opération d'isolation thermique des classes du Haut de l'école communale dans le cadre de la dotation DETR et/ou DSIL et/ou FONDS VERT,
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Inscrit cette dépense au budget principal 2025 en section d'investissement.

**2 autres Points ajouter à l'ordre du jour : Annule et remplace la DEL 04-2025 et la DEL 06-2025****DEL 20-2025- OBJET : VOIRIES COMMUNALES-Demande de subvention de DETR/DSIL auprès de la Préfecture du Calvados pour la Réfection et Sécurisation de voiries communales**

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux que la Délibération 04/2025 du 07 mars 2025 doit être revue car les chiffres sont erronés.

Le montant des travaux s'élève à 491 293,71 € HT

**Le conseil municipal**

- SOLLICITE une subvention de l'Etat, la plus élevée possible pour l'opération de réfection et de sécurisation des voiries communales au titre de la DETR et/ou DSIL 2025, dont le cout estimatif s'élève à 491 293.71€ HT.
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- INSCRIT cette dépense au budget principal de 2025 en section d'investissement.

**DEL 21-2025- OBJET : VOIRIES COMMUNALES-Demande de subvention au Titre des Amendes de Police pour la Réfection et Sécurisation de voiries communales**

Monsieur le maire explique aux conseillers municipaux que la Délibération 06/2025 du 07 mars 2025 doit être revue car les chiffres sont erronés.

**Le conseil municipal**

- DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 491 293,71€ HT.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux de réfection et sécurisation de voiries communales sur l'année 2025,
- INSCRIT cette dépense au budget principal de 2025 en section d'investissement.
- AUTORISE monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**Point n°19 : - Questions diverses**

- RDV avec la CALN pour le futur PLUI. Révision du règlement de zonage, redéfinition des zones UE (zones constructibles).
- Subvention de la Conférence des Financeurs de 3000€ du conseil départemental pour la gym douce du vendredi après-midi.
- Elagage de la parcelle sur la départementale 137 toujours pas faite.

Fin de la séance à 22h15

Didier Sanson  
Secrétaire de séance

Eric Boisnard,  
Maire de Courtonne-la-Meurdrac

